



# Les communes valident le partenariat public-privé du futur centre sportif

**GRUYÈRE • L'association Sports en Gruyère a accepté hier d'assumer le dossier du centre sportif. Surtout, elle a inscrit dans ses statuts le recours au privé pour le réaliser.**



Le futur centre sportif prendra place sur le site de la Ronclina, à proximité du Cycle d'orientation de La Tour-de-Trême. VINCENT MURITH

## JÉRÉMY RICO

Il fallait avoir potassé ses dossiers pour suivre les débats, hier en fin d'après-midi à Vuadens. Convoqués en assemblée extraordinaire, les délégués de l'Association intercommunale Sports en Gruyère (AISG) devaient se prononcer sur trois points principaux: une modification des statuts de l'association et deux règlements liés au futur Centre sportif et de loisir de la Gruyère, prévu à proximité du Cycle d'orientation de La Tour-de-Trême. Les trois objets ont été acceptés à une grande majorité. Mais au-delà des textes juridiques, c'est surtout le choix d'une procédure de partenariat public-privé (PPP) pour construire le centre qui a été entériné. Explications.

### Le Centre sportif à l'AISG

A l'exception de Vuadens, La Roche et Haut-Intyamont (soit 10 voix sur les 102 en jeux), toutes les communes gruériennes ont validé hier la révision totale des statuts de l'AISG. Cette révision implique plusieurs changements importants. Le premier: le transfert du dossier du centre sportif des mains de l'Association régionale la Gruyère (ARG), qui le pilotait depuis plus de dix ans, à celles de l'Association intercommunale Sports en Gruyère. «L'ARG n'a pas la structure pour inscrire dans la durée une telle gestion», explique Patrice Borcard, préfet de la Gruyère. «A partir du moment où nous disposons d'une association comme l'AISG, il était légitime d'y rassembler tout ce qui a trait au sport.»

Entérinée hier, cette modification des statuts n'entrera toutefois en vigueur que le 1<sup>er</sup> juillet 2016, le temps pour tous les législatifs gruériens de les valider (lire ci-après).

### Un projet public-privé

Autre grand changement intégré aux statuts: le choix d'une procédure en PPP pour la réalisation du centre. En effet, le nouveau texte donne le droit à l'AISG de mandater des tiers, privés ou publics, pour réaliser ses infrastruc-

tures sportives. Ce qu'elle fera donc pour le projet tourain. Avant le vote, de longues minutes d'explications puis de questions-réponses ont ainsi été consacrées hier à cet aspect précis.

## «D'après les calculs, le partenariat public-privé représente des économies d'au moins 15% pour les communes»

Président du jury du centre sportif, Charles Morel s'est chargé de vanter les mérites du PPP: en déléguant la construction et l'exploitation du futur complexe à un consortium d'entreprises privées, les communes évitent les risques qui en découlent. «Elles se contenteront d'acheter des heures de glace, de piscine ou de gymnastique, à un prix, une qualité et une quantité définis contractuellement», a-t-il expliqué. Ces charges annuelles s'ajouteront ensuite au remboursement de la construction à proprement parler. Aux termes du contrat d'une durée de 25 ans, le centre deviendra finalement propriété des communes.

«D'après les calculs d'Ernst & Young, qui nous assiste sur ce dossier, le partenariat public-privé représente des économies d'au moins 15% pour les communes», a expliqué Charles Morel. Avant d'assurer que le cahier des charges transmis aux candidats – un pavé de près de 800 pages – prenait en compte tous les problèmes auxquels Ernst & Young a déjà été confronté dans ce genre de procédure. Un exemple: en cas de faillite du privé, le contrat prévoit que le centre devienne immédiatement la propriété des communes.

### Un comité de conduite

A l'exception de Vuadens et Haut-Intyamont (7 voix en tout), les communes gruériennes ont également

validé deux règlements. Le premier fixe de manière très générale la délégation du mandat de conception, de réalisation et d'exploitation du centre à un consortium privé.

Le deuxième concerne la création d'un comité de conduite du centre sportif. Celui-ci se chargera de représenter l'AISG dans le cadre du PPP, mais aussi de surveiller les travaux et l'exploitation du complexe. Il sera composé de deux membres du comité de direction de l'AISG, de deux experts, d'un représentant bullois et, comme demandé hier par la déléguée de Gruyères, de deux représentants d'autres communes du district.

## OUVERTURE PAS PRÉVUE AVANT 2020

Le vote des délégués de l'association Sports en Gruyère est un nouveau pas vers le centre sportif. Mais le chemin est encore long jusqu'à sa réalisation. Pour l'heure, les projets des deux consortiums encore en lice sont inconnus. Seule certitude: ils intègrent au moins une piscine de quatre bassins, deux salles de gymnastique et une patinoire, comme demandé par les communes. Après être passés dans les mains du jury du centre sportif, du 9 au 11 septembre, le ou les dossiers sélectionnés seront présentés aux délégués le 19 novembre. Ceux-ci devront alors prendre une décision relative au projet et à l'investissement qu'ils consentent effectuer.

Le vainqueur (ou le moins cher des deux, si les deux passent la rampe), fera ensuite l'objet d'un

### Les coûts

Le préfet de la Gruyère l'a répété à plusieurs reprises devant les délégués: il s'agit de répondre à la bonne question au bon moment. Car au grand dam de l'assemblée, la question des coûts du Centre sportif, élément capital dans le dossier, n'a pas trouvé de réponse précise. Seule certitude: ils ne dépasseront pas 50 millions de francs, limite d'endettement maximale inscrite dans les statuts de l'AISG. «Les estimations sont en dessous de ce montant, mais nous n'avons pas encore les chiffres précis», a expliqué Patrice Borcard, répondant à une lettre de la commune de Vuadens qui laissait penser le contraire. Il faudra donc attendre le 19 novembre et une nouvelle assemblée extraordinaire pour connaître le vote des communes sur les projets concrets. «Nous réfléchissons aujourd'hui sur le socle, pour ensuite construire», a imaginé le préfet devant les délégués. I

## BULLE

### Une section UDC pour le chef-lieu

Si l'Union démocratique du centre (UDC) compte un conseiller national bullois depuis 2003 – Jean-François Rime –, elle ne disposait pas encore d'une antenne dans le chef-lieu gruérien. Une lacune désormais comblée: la section UDC de Bulle – La Tour-de-Trême a été fondée mercredi soir, en présence d'une quinzaine de personnes.

Le nouveau-né est présidé par Sébastien Bossel, avocat stagiaire de 27 ans. Objectif affiché: faire élire sept à huit conseillers généraux (contre quatre actuellement) et, surtout, un conseiller communal. «Nous avons manqué le siège de peu la dernière fois», rappelle Sébastien Bossel. Qui ne donne pas, pour l'heure, de précisions sur la personnalité qu'il entend lancer à l'assaut de l'Exécutif bullois. «Des discussions sont en cours», se contente-t-il de confier. PP

## CHEZ DUDU

### Nouveau recours de Pro Natura

L'histoire se répète. Pro Natura a déposé un nouveau recours auprès du Tribunal cantonal contre le permis de construire délivré à l'auberge Chez Dudu («LL» du 25 juin).

Situé hors zone à bâtir, l'établissement se trouve sur l'alpage de Tissiniva sur la commune de Val-de-Charmey. Selon une information de «La Gruyère», l'association de défense de l'environnement estime que les chiffres donnés par son tenancier pour justifier la transformation (déjà réalisée) de cet ancien chalet en restaurant sont erronés.

Pour rappel, après avoir été traité par le Tribunal fédéral, le dossier a été renvoyé en août 2014 à la Préfecture de la Gruyère. Cette dernière a fini par octroyer un permis de construire à la buvette – agrémenté d'une autorisation spéciale – à la fin du mois de juin. Cela fait des années que l'affaire connaît des rebondissements. FB

## EN BREF

### AVENCHES Les gradins à un demi-million

La Municipalité d'Avenches propose au festival d'opéra de racheter ses infrastructures (gradins et clôtures) pour 500 000 francs, indique un préavis publié sur le site internet de la commune. L'avenir d'Avenches Opéra étant incertain, cette solution assurerait la pérennité de Rock Oz'Arènes et Avenches Tattoo. Ces deux autres manifestations louent en effet actuellement ces gradins à Avenches Opéra. Cet achat permettrait également d'offrir au festival d'art lyrique les liquidités nécessaires pour survivre à l'édition 2015 et organiser un spectacle en 2016, précise le préavis. Le Législatif avenchois se prononcera sur l'octroi de ce crédit lors de sa prochaine séance, le 24 septembre. CR

### DENT-DE-BROC Sauvé par la Rega

Un alpiniste blessé a été hélitreuillé par la Rega mercredi dans la région de la Dent-de-Broc. Alors qu'il escaladait un terrain pentu, il a chuté sur plusieurs dizaines de mètres. Souffrant de douleurs au dos et aux jambes, il a alerté les secours. Selon un communiqué, l'hélicoptère dépêché sur les lieux n'a pas pu le localiser tout de suite à cause de la densité de la végétation. Un sauveteur spécialiste du secours héliporté a alors été déposé au sol à l'aide du treuil. Il a pu repérer la victime avant d'être rejoint par un médecin de la Rega ainsi qu'un sauveteur. FB